



Assemblée ordinaire de la Société, tenue à la salle du conseil du Centre administratif, et en direct par vidéoconférence, le 18 mai 2022, à laquelle les membres formaient quorum.

**TARIFICATION SPÉCIALE AU COMPTANT LORS DE CERTAINS ÉVÉNEMENTS MAJEURS -
FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC ET FÊTE DU CANADA**

RÉSOLUTION 066-22

CONSIDÉRANT la politique de la Société de transport de Sherbrooke (STS) de favoriser l'utilisation du transport en commun lors de certains événements majeurs et la tenue de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada;

CONSIDÉRANT le désir de la STS de réduire la tarification au comptant à 1 \$ lors de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la tarification au comptant soit et est réduite à 1 \$ selon l'horaire suivant :

- le 24 juin 2022 de 10h jusqu'à la fermeture du réseau;
- le 1er juillet 2022 de 10h jusqu'à la fermeture du réseau.

ADOPTÉ

« Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu. »

Le secrétaire

Patrick Dobson
